Affaires inscrites par les députés de l'opposition

(Art. 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale rappelle que dans une société libre et démocratique, nul ne devrait condamner le recours aux tribunaux par des citoyens ou des organisations si ceux-ci s'estiment lésés dans leurs droits;
Qu'elle rappelle que l'État de droit est un des fondements de la démocratie québécoise ».
Présentée par le député d'Acadie Le mercredi 8 mai 2024